



Tél. : 06 59 52 29 05
contact@pepsformations.fr
www.pepsformations.fr
www.pepsformation-toulouse.fr

Quel métier faire avec un BPJEPS AF ?

Le BPJEPS AF est une formation très en vogue ces dernières années. Elle s'adresse à celles et ceux qui désirent exercer un métier dans l'univers du fitness et de l'entraînement. Mais quels sont réellement les débouchés après l'obtention de ce diplôme ?

Qu'est-ce que le BPJEPS AF ?

Le BPJEPS AF, pour Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Activités de la Forme, est un diplôme reconnu par l'État. Il a vu le jour en 2001, en remplacement de l'ancien Brevet d'État des Métiers de la Forme.

Pour aider les candidats à mettre en œuvre sur le terrain les connaissances apprises durant la formation, le BPJEPS AF est obligatoirement réalisé en alternance. Cela peut être au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou encore d'une association.

Lors de l'entrée en formation, chaque candidat choisit une option parmi les deux alternatives proposées :

l'option « haltérophilie, musculation » (aussi connue sous le nom de mention D),

l'option « cours collectifs » (aussi connue sous le nom de mention C).

Il est toutefois possible de suivre un BPJEPS AF double mention. Dans ce cas, la formation sera bien entendu plus longue.

Les débouchés suite à un BPJEPS Activités de la Forme

À l'issue d'un BPJEPS Activités de la Forme, il est possible d'exercer différentes professions. Vous pourrez ainsi travailler au sein d'une structure privée (salle de fitness, association sportive, club de vacances, etc.) ou créer votre propre emploi



Tél. : 06 59 52 29 05
contact@pepsformations.fr
www.pepsformations.fr
www.pepsformation-toulouse.fr

avec un statut d'indépendant. Si vous cherchez une société fiable pour exercer votre métier, n'hésitez pas à consulter les avis d'entreprises renommées qui proposent des postes, cela vous évitera d'avoir de mauvaises surprises.

Les postes salariés accessibles, à condition d'avoir les 2 options, sont le plus souvent :

GFM : un GFM s'occupe de l'organisation des plannings des cours collectifs. Il donne certains cours collectifs, des coachings personnels et peut également avoir d'autres fonctions : par exemple le contrôle du bon fonctionnement des appareils, la gestion des stagiaires, les relances téléphoniques des non fréquentants (abonnés qui ne viennent plus et qui risquent donc de résilier leur abonnement), etc.

GFM adjoint : celui-ci est là pour seconder le GFM et le remplacer lors de ses absences. Vous débuterez souvent en tant que GFM adjoint avant de pouvoir devenir GFM.

Lorsque vous avez les 2 options, vous avez accès à tous les débouchés listés ensuite ci-dessous.

COACH SPORTIF

C'est certainement l'un des débouchés les plus populaires après avoir obtenu un BPJEPS Activités de la Forme.

Le métier de coach sportif, ou personal trainer, consiste à mettre en place un plan d'entraînement et un accompagnement sur-mesure pour aider des clients à atteindre leurs objectifs (perte de poids, prise de masse musculaire, remise en forme, etc.).

Selon ses compétences, l'entraîneur peut également proposer un accompagnement nutritionnel à ses élèves.

Un coach sportif peut être salarié d'une salle de musculation ou travailler de manière indépendante avec différents statuts (Auto-Entreprise, Entreprise Individuelle, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée ou Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle).



Tél. : 06 59 52 29 05
contact@pepsformations.fr
www.pepsformations.fr
www.pepsformation-toulouse.fr

Dans le second cas, il peut exercer son activité au domicile de ses clients, en extérieur ou dans une salle de sport (il versera alors un loyer à l'établissement pour la mise à disposition du matériel).

Dans tous les cas, pour proposer du coaching individuel, il est indispensable d'être titulaire de la mention D (haltérophilie, musculation).

PRÉPARATEUR PHYSIQUE

Les missions du préparateur physique sont sensiblement identiques à celles du personal trainer. La différence se situe principalement au niveau du type de public encadré.

Un préparateur physique est en charge de l'accompagnement de sportifs (ou d'équipes sportives) qui font de la compétition.

Son objectif est d'aider les athlètes à progresser physiquement pour améliorer leurs performances et éviter les blessures.

Il doit naturellement adapter les exercices proposés à la discipline de prédilection de son public. Par exemple, l'entraînement physique d'un nageur sera totalement différent de celui d'un golfeur, d'un footballeur ou d'un cycliste.

Là encore, pour exercer le métier de préparateur physique il est nécessaire d'avoir un BPJEPS AF mention D.

ANIMATEUR SPORTIF

À la différence du coach et du préparateur physique, l'animateur sportif n'a pas pour vocation première d'aider des personnes à atteindre un objectif.

L'éducateur sportif intervient plutôt pour animer et encadrer la pratique loisir d'une activité physique auprès de petits groupes. Cela peut être dans le cadre d'interventions auprès d'associations et d'entreprises ou pour le compte de collectivités locales.



Tél. : 06 59 52 29 05
contact@pepsformations.fr
www.pepsformations.fr
www.pepsformation-toulouse.fr

COACH EN COURS COLLECTIFS

La plupart des salles de sport proposent des cours collectifs à leurs adhérents, généralement sur fond musical : aérobic, cardio-training, zumba, body jam, abdos, vélo indoor ou encore stretching.

Ces différentes activités sont encadrées par des professionnels spécialisés dans l'animation de cours collectifs.

Pour faire ce travail, il est toutefois indispensable d'avoir obtenu le BPJEPS AF option cours collectifs (mention C).

Attention, toutes les structures de fitness ne se valent pas. N'hésitez pas à aller voir les avis sur les entreprises qui embauchent avant de signer votre contrat de travail.

GÉRANT D'UNE SALLE DE SPORT OU D'UN STUDIO

De nombreux gérants de salles de fitness ou de musculation sont titulaires d'un Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport Activités de la Forme.

Cela n'est absolument pas obligatoire, mais c'est souvent un plus non négligeable d'avoir suivi une telle formation.

INSTRUCTEUR DE CROSSFIT

Le dernier débouché après avoir obtenu un BPJEPS AF est de devenir coach de CrossFit.

Très populaire ces dernières années, le CrossFit est une discipline sportive basée sur l'exécution de mouvements fonctionnels, à mi-chemin entre la musculation et le fitness.

Les exercices de CrossFit demandent une maîtrise technique particulière. Le seul BPJEPS AF n'est donc pas suffisant pour encadrer cette pratique. En complément, obtenir le CrossFit Trainer level 2 semble indispensable.

_PEPS FORMATIONS – SAS Siège social : 7 Rue Charles Péguy 14000 Caen

- Siret : 834 225 427 RCS CAEN

Numéro d'agrément 28140316314

Formation Habilitée par la DRAJAES de Normandie et d'Occitanie



Tél. : 06 59 52 29 05
contact@pepsformations.fr
www.pepsformations.fr
www.pepsformation-toulouse.fr

PERSONAL TRAINER

Vous pouvez exercer en salle. A ce moment-là, gardez à l'esprit que ce n'est pas la salle de Fitness qui vous paie... Mais vous qui payez un loyer à la salle de Fitness. Ce loyer se monte en moyenne à plusieurs centaines d'euros par mois, avec une durée minimale d'engagement. C'est donc vos clients qui vous paient directement et vous qui versez un loyer à la salle.

Cela peut parfois être très rentable... Et d'autres fois pas du tout.

Vous pouvez également exercer chez le client, à l'extérieur ou même chez vous.

COACH DE SMALL GROUP TRAINING

De plus en plus de salles proposent des cours en « small group », c'est-à-dire des cours en petit comité. Le nombre ne dépassent généralement pas 15 personnes (idéalement 8 à 10 personnes) et les cours sont à base de mouvements fonctionnels, avec l'utilisation de petits matériels.

En tant qu'indépendant, vous pouvez également proposer cela, dans des studios de coaching, chez des particuliers ou à l'extérieur.

COACH CROSSFIT (AVEC LE CROSSFIT LEVEL 1 TRAINER)

Moyennant le BPJEPS AF option « haltérophilie, musculation » et le CrossFit L-1 Trainer, vous pouvez devenir coach CrossFit dans des box.

Ces 2 diplômes ne signifient pas pour autant que vous avez un niveau suffisant pour être un coach CrossFit. Cela nécessite que vous maîtrisiez bien l'ensemble des mouvements du CrossFit tels que le Snatch (arraché), le Clean & Jerk (épaulé-jeté), le Butterfly Pull-Ups, les HSPU (Hand Stand Push-Ups) ou les Muscle-up... Et surtout que vous sachiez bien corriger et expliquer aux pratiquants comment progresser, pour arriver à terme à maîtriser eux-mêmes ces mouvements.

GÉRANT D'UNE BOX CROSSFIT

_PEPS FORMATIONS – SAS Siège social : 7 Rue Charles Péguy 14000 Caen
- Siret : 834 225 427 RCS CAEN
Numéro d'agrément 28140316314
Formation Habilitée par la DRAJAES de Normandie et d'Occitanie



Tél. : 06 59 52 29 05
contact@pepsformations.fr
www.pepsformations.fr
www.pepsformation-toulouse.fr

Il n'est pas nécessaire d'avoir un diplôme de coach sportif tel le BPJEPS AF option « haltérophilie, musculation » pour être gérant d'une box ou d'une salle de Fitness quelle qu'elle soit. Par contre, si vous souhaitez exercer le métier de coach sportif contre rémunération, vous aurez besoin d'un diplôme de coach sportif.

Si vous n'avez pas le diplôme, vous devez faire appel à des coachs diplômés pour assurer vos cours.

Avoir le CrossFit L-1 Trainer ne change rien à cela. Le fait d'avoir le CrossFit L-1 Trainer vous permet juste d'avoir une salle affiliée à votre nom.

Pour plus d'information sur les gérants de box CrossFit, je vous invite à visionner Ouvrir une box CrossFit après le BPJEPS AGFF : interview

BPJEPS AGFFGÉRANT D'UN STUDIO DE COACHING

En général, ce sont plutôt des coachs sportifs qui ouvrent des studios de coaching.

Bien que vous n'ayez pas l'obligation d'avoir un diplôme de coach sportif pour être gérant d'un studio, en pratique, la relative petite taille des studios fait que le gérant et/ou l'associé est souvent également le coach sportif.

LES DÉBOUCHÉS AVEC L'OPTION « COURS COLLECTIFS »

Instructeur fitness prof débouchés Devenir coach sportif Diplôme BPJEPS AGFF
BP formation

INSTRUCTEUR FITNESS

L'instructeur Fitness donne des cours collectifs où les mouvements sont calés, ou non, sur la musique.

GÉRANT D'UN STUDIO DE FITNESS/DANSE/PILATES/YOGA



Tél. : 06 59 52 29 05
contact@pepsformations.fr
www.pepsformations.fr
www.pepsformation-toulouse.fr

BPJEPS débouchés Quels débouchés après le BPJEPS AF / AGFF ? yoga pilate

Les mêmes règles que pour les studios de coaching ou les box CrossFit s'appliquent ici. Bien que vous n'ayez pas l'obligation d'avoir un diplôme d'instructeur Fitness pour être gérant d'un studio, en pratique, la relative petite taille des studios fait que le gérant et/ou l'associé est souvent également l'instructeur. Selon les spécialités que vous proposez, si vous souhaitez donner vous-même les cours, vous devrez ou pas compléter votre diplôme option « cours collectifs » par des diplômes ou certifications complémentaires.

POUR SUIVRE SES ÉTUDES

Si vous ne souhaitez pas entrer tout de suite dans la vie active, poursuivez vos études. En effet, même avec l'obtention de votre diplôme, vous pourrez préparer le concours de la fonction publique territoriale (pour devenir animateur territorial ou éducateur territorial des activités physiques et sportives) ou faire un second BPJEPS via les équivalences entre mentions possibles.

Après votre BPJEPS, vous pourrez donc continuer vos études ou vous lancer dans la vie active !

LIENS UTILES

<https://protrainer.fr/blog/bpjepe-af-debouches/#:-:text=Le%20dernier%20od%C3%A9bouch%C3%A9%20apr%C3%A8s%20avoir,la%20musculat%C3%A9on%20et%20le%20fitness.>

<https://reussirsonbpjepe.com/debouches-bpjepe-af-agff/>

<https://www.youtube.com/watch?v=nJIPY3lZEDU>

<https://www.youtube.com/watch?v=u4o47Dho7Mo>



Tél. : 06 59 52 29 05
contact@pepsformations.fr
www.pepsformations.fr
www.pepsformation-toulouse.fr